

Sujet : Projet parc éolien des Eglises d'Argenteuil - Vervant
De : PREFECTURE <prefecture@charente-maritime.gouv.fr>
Date : 18/12/2018 14:52
Pour : PREF17 ENVIR <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Projet parc éolien des Eglises d'Argenteuil - Vervant
Date : Tue, 18 Dec 2018 11:32:12 +0100 (CET)
De : jocemercier@laposte.net
Pour : prefecture@charente-maritime.gouv.fr

Je tiens à donner un avis Défavorable au Monstrueux projet de parc éolien Les Eglises d'Argenteuil -Vervant . La Santé , la Faune , la Flore , la Qualité de Vie à la Campagne , ne comptent-ils plus pour nos élus ? COMPTENT ... Tout est dit . Ils vendent notre avenir aux promoteurs sans se soucier des conséquences à court et long terme . L' Appât du gain est plus important pour une certaine catégorie de personnes , que le Réel engagement Ecologique . Ne nous laissons pas endormir par ces arguments "pseudos écologiques" . Nous citoyens , nous subissons et endurons ces projets éoliens disproportionnés qui défigurent nos villages et notre campagne. Les satisfactions financières et personnelles de ces promoteurs peu scrupuleux sont elles les seuls arguments aptes à valider un tel projet ?Merci de prendre en compte nos doutes et nos inquiétudes . Cordialement

Sujet : [INTERNET] Avis très défavorable Projet éolien Vervant - LEA

De : Pascal et Françoise Poirot <pfpoirot@gmail.com>

Date : 18/12/2018 18:11

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Suite à notre entretien du 27 novembre au matin, veuillez trouver ci-joint mes observations ayant conduit à solliciter un AVIS TRES DEFAVORABLE au projet de 11 éoliennes Vervant LEA.

Bien cordialement

Françoise Vigié-Poirot
Vervant

— Pièces jointes : —

Lettre Françoise Vigié-Poirot au Commissaire Enquêteur.pdf

30 octets



Françoise Vigié-Poirot
17400 Vervant

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Suite à notre entretien du 27 novembre matin à la Mairie des Eglises d'Argenteuil, et conformément à votre demande, je résume par la présente le contenu de notre échange qui a commencé vers 11h30.

Aucune information de Valéco pendant le développement du projet

Le 1^{er} point que j'ai soulevé est celui de l'absence quasi-totale d'information de la population pendant le développement du projet.

Le flyer distribué en septembre 2018 est appelé « Lettre d'information n°3 », mais ni moi, ni mes voisins consultés ne se souviennent d'une lettre n°1 et une lettre n°2.

On peut même penser qu'il y a eu obstruction d'information dans ce dossier : en effet, une de mes voisines, enseignante, qui avait entendu parler d'un éventuel projet éolien, m'a raconté avoir demandé lors d'un passage à la Mairie au 1^{er} semestre 2018, s'il y avait un registre sur lequel on pouvait émettre un avis défavorable.

Ce à quoi il lui a été répondu : « Je ne sais pas ! Et de toute façon, tu es la seule contre. »

Cette attitude me semble grave, car elle constitue une entrave à la concertation et recèle un double mensonge :

- (1) ce registre existait et n'a pas été présenté à une habitante qui le cherchait ; par ailleurs, comme pratiquement personne n'était au courant ni du projet, ni du registre, il a dû rester vide ou quasiment, j'imagine ;
- (2) nous savons maintenant qu'une très grande majorité de la population est contre le projet ; avoir exercé une telle pression psychologique sur les habitants qui étaient contre n'est pas acceptable.

Emprise du promoteur sur les élus

Lors d'une conversation que j'ai eu avec Monsieur le Maire de Vervant le jeudi 22 novembre au matin, au cours de laquelle je mentionnais cette absence d'information, le Maire m'a répondu : « On a fait ce qu'il fallait ».

Je lui ai alors demandé : « C'est qui « ON » ? ».

Il m'a alors indiqué : « Valéco ».

Que le Maire de Vervant s'assimile au promoteur, qu'il se considère presque comme un salarié du promoteur me semble assez choquant.

Lorsque je vous ai fait part de mon trouble sur cette emprise du promoteur sur les élus, vous avez trouvé cela normal. Je ne suis pas de votre avis.

Le promoteur défend ses seuls intérêts, le Maire défend ceux de la Commune et de ses habitants. Il ne doit donc pas être sous l'emprise du promoteur.

Je vous ai également fait part de mon inquiétude sur le fait qu'en dehors de France, Valéco n'a que 2 pays d'activité, le Vietnam et le Mexique, deux pays situés au-delà de la 100^{ème} place sur les classements internationaux de la corruption.

Vous m'avez répondu que nous n'étions pas au Mexique, que le dossier Valéco était très bien étudié, qu'ils avaient « même fait une étude sur les oiseaux ».

Je maintiens néanmoins qu'un promoteur qui travaille dans ces pays-là ait une emprise aussi forte sur nos élus m'interpelle.

Impact sur la santé

Je vous ai fait part de mon inquiétude sur l'impact des éoliennes sur la santé humaine qui a conduit beaucoup de pays à définir des distances de sécurité minimum par rapport aux habitations, comme le Canada ou l'Australie (3 Kms).

En France, je vous ai rappelé que l'Académie de médecine, un collège d'une centaine de médecins, a émis dans son rapport de 2006, rappelé dans son rapport de 2017, la recommandation de prévoir une distance de sécurité de 1 500 m pour les grandes éoliennes.

Vous m'avez alors indiqué que l'Académie était revenue sur cette recommandation en 2017.

Je ne suis pas de cet avis : en page 4 de son rapport de 2017, l'Académie rappelle sa recommandation de 2006 et regrette qu'elle n'ait pas été suivie d'effet.

Elle rappelle également que l'étude épidémiologique qu'elle recommandait n'a toujours pas été lancée 12 ans plus tard.

A votre avis, pourquoi ?

Mon avis c'est qu'une telle étude révélerait au grand jour les impacts sanitaires importants causés par des éoliennes trop proches des habitations et que le « lobby éolien » au sens large s'y oppose donc.

Impact sur le prix de l'immobilier et le tourisme

Je vous ai alors parlé de l'impact négatif des éoliennes sur le prix des maisons et le tourisme.

Vous m'avez semblé indiquer que cet impact négatif n'était pas prouvé.

Toutefois, quand je vous ai posé la question : « Si vous devez acheter une maison avec une éolienne à 600 m et la même maison sans éolienne ? Que choisissez-vous ? », vous m'avez répondu : « Celle qui n'a pas d'éoliennes... ».

Je vous ai alors demandé : « Si vous devez louer un gîte ou une chambre d'hôtes, choisissez-vous celui ou celle avec une éolienne à proximité ou celui ou celle qui n'en a pas ? ».

Voici votre réponse : « Là où il n'y en a pas ! ».

Alors que vous reconnaissez donc qu'une éolienne si proche des maisons va avoir tendance à repousser habitants et clients, pourquoi évoquer que l'impact n'est pas avéré ?

Enfin, lorsque je vous ai demandé si vous réagiriez bien si on installait une éolienne à 600 m de votre maison, vous m'avez répondu que vous n'étiez pas concerné car vous habitez en ville.

Avis des Communes et impact sur l'attractivité

Nous avons ensuite échangé sur l'avis des Communes sur ce projet.

Vous m'avez dit qu'elles avaient donné un avis favorable et qu'il était dans le dossier.

Or, le Conseil municipal de Vervant a voté sur le projet le jeudi 6 décembre dans une certaine tension, m'a-t-il été rapporté, du fait qu'une quinzaine d'habitants étaient venus assister au Conseil pour manifester leur opposition au projet.

Je vous ai alors fait part du fait que le projet aurait un impact désastreux sur l'attractivité de nos villages et donc sur l'emploi.

Vous m'avez alors confié que les 2 Maires vous avaient dit que leurs territoires étaient en difficulté, qu'il n'y avait pas de travail et que l'argent que le promoteur éolien allait leur verser était bienvenu !

Je ne suis pas du tout de cet avis.

D'une part parce que Vervant est un village très actif et se développe.

Ensuite, Vervant vient de recevoir le legs de Monsieur Regimbal, ancien Maire du village jusqu'en 1989 et décédé récemment.

La vente de sa maison et de l'ancienne laiterie dont il était propriétaire ont rapporté 186 K€ à la Commune de Vervant, une très grosse somme en regard de son budget annuel. Apparemment, vous ne le saviez pas. Il semble donc que c'est moi qui vous l'ai appris.

Le problème n'est donc pas de recevoir encore plus d'argent, mais de bien utiliser celui qui est déjà là.

Enfin, le Cognac est en pleine expansion et Vervant et les Eglises sont des communes ayant eu beaucoup de vignes dans le passé et ayant vocation à en replanter à l'avenir, ce qui créera de nombreux emplois. Nos communes peuvent donc retrouver prochainement une prospérité importante, incompatible avec un encerclement de 11 éoliennes.

Je pense donc qu'il faut pas considérer comme vérité ce que vous ont dit les Maires de nos 2 communes : nos villages ont tout à fait les moyens et les compétences de s'en sortir..

Formation des Commissaires Enquêteurs

Je vous ai aussi demandé comment étaient formés les Commissaires Enquêteurs et notamment si, au-delà du dossier et des arguments des promoteurs éoliens, vous étiez aussi formés aux objections de ceux qui sont réservés sur le domaine d'application des éoliennes ?

Vous m'avez répondu que non.

Je vous ai alors demandé si votre avis pouvait être altérée du fait de n'avoir eu que la seule version du promoteur éolien. Vous avez répondu que non.

Je continue néanmoins à penser qu'il serait tout de même nécessaire que les Commissaires Enquêteurs entendent les 2 points de vue.

Vous m'avez alors montré le registre où les entreprises impliquées dans le projet ont donné un avis favorable au projet et que ces avis étaient pour l'instant plus nombreux que les avis défavorables.

Conclusion post entretien

En conclusion, je souhaite vous alerter sur le sentiment de colère et de désespoir qui anime nos 2 villages :

- Valéco, le promoteur éolien a bâti son projet dans la confidentialité avec les 2 Maires et un nombre restreint de conseillers Municipaux ;
- La population a totalement été exclue du projet et découvre avec stupéfaction par un collectif de riverains et non pas par le promoteur ou les Mairies le nombre d'éoliennes (11), leur immensité (150m) et leur extrême proximité avec les maisons (moins de 600m) ;
- Les habitants ont donc mis beaucoup d'espoir dans l'enquête publique pour arrêter ce projet très néfaste, mais je ne me suis pas senti réellement comprise ;
- D'après ce vous m'avez dit, nos Maires semblent considérer que nos 2 villages sont sans avenir et qu'il n'est donc pas grave de les défigurer quasiment sans conditions...

C'est un peu comme si nos 2 Maires considéraient que nous devons être mis sous soins palliatifs avant de mourir !!

Ce n'est pas vrai ! Nous avons les moyens, les compétences et la volonté de relever le défi de l'avenir.

Ressortie ébranlée de notre entretien, je compte sur vous pour donner un AVIS TRES DEFAVORABLE à ce projet.

Bien cordialement

Françoise Vigié-Poirot

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable au projet éolien Vervant LEA

De : Xavier Avrard <xavier.avrard@wanadoo.fr>

Date : 18/12/2018 19:14

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonsoir

Je ne suis pas en faveur du projet éolien sur les communes de Vervant et Les Églises d'Argenteuil :

- * le projet est dangereux pour les avions de l'aérodrome (juste en face de la piste)
- * les éoliennes sont dans la zone de captage de l'eau potable
- * les éoliennes de 150 m sont trop près des maisons (les premières à 538 m !!)
- * le projet ne passe pas les normes acoustiques donc les éoliennes devront être arrêtées ou bridées la nuit.
- * les éoliennes saccagent les chemins de Compostelle qui traversent les 2 villages

Cordialement

Xavier Avrard

Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable au projet éolien Vervant LEA

De : nicolas meriau <nicolasmeriau@hotmail.fr>

Date : 18/12/2018 19:15

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Je vous envoie ce mail pour donner mon avis défavorable au projet éolien sur la commune de VERVANT.

Cela va anéantir le charme de notre petit village, ainsi que les autres villages alentour. Réduire l'immobilier qui repoussera de nouveaux acheteurs et ainsi tuer petit à petit les petits villages. De plus, il y a le château et ces jardins qui sont inscrit dans les bâtiments de France et donc dans une zone de protection du patrimoine. Nous avons des obligations pour respecter ces conditions et ce n'est pas pour rien.

Nous avons les chemins de Compostelle qui traversent nos villages et cela les gâcherai amplement.

Si vous respecter un minimum l'environnement, ne faite pas cela dans nos beaux petits villages.

Cordialement.

MERIAU Nicolas.



Sujet : [INTERNET] Enquête publique éoliennes

De : "veronique.petitpas" <veronique.petitpas@laposte.net>

Date : 18/12/2018 20:23

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

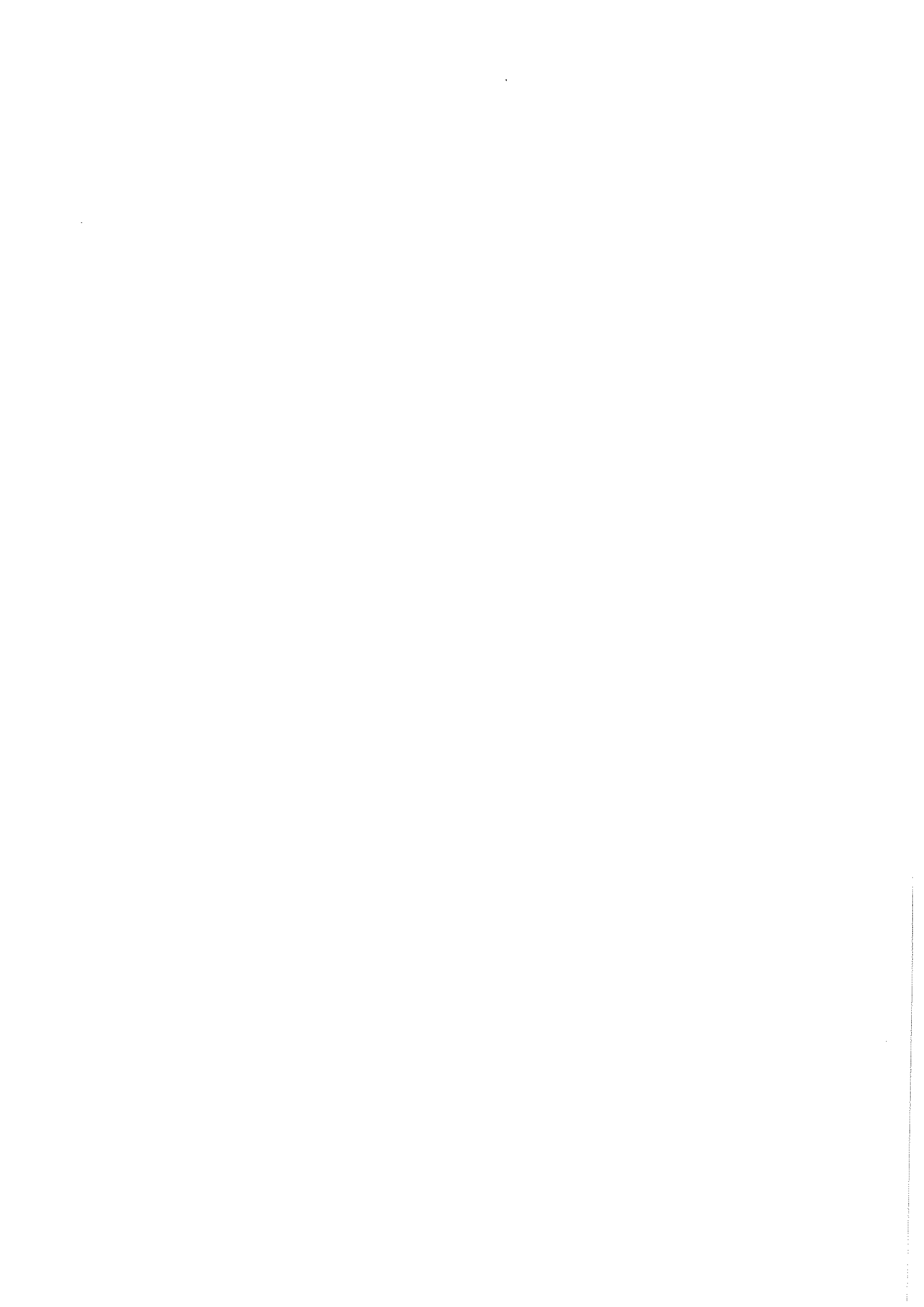
- _ Je suis contre l'implantation de nouvelles éoliennes qui sont déjà en trop grand nombre en Charente-Maritime.
- _ Ça défigure le paysage et notre région est touristique.
- _ Les éoliennes sont bien trop proches des habitations, la première est à moins de 600 mètres de chez moi.
- _ Les études médicales préconisent 1500 mètres de la moindre habitation, soit presque 3 fois plus éloignées !
- _ Avec une hauteur de 150 mètres elles seront constamment dans notre champ visuel.
- _ Ces éoliennes feront jours et nuits un bruit lancinant.
- _ De plus il y a à Vervant un château du 16ème siècle et ses jardins, le tout classé. Je doute fort qu'il continue à attirer des visiteurs une fois encerclé par des éoliennes. ...
- _ Il est aussi dans ce projet prévu d'implanter des éoliennes à proximité de l'aérodrome de Saint Jean d'Angely / Saint Denis du Pin malgré les dangers que cela engendre. ...

Il est bien évident que ma liste est non exhaustive.

Je suis donc pour toutes ces raisons 100 % contre l'implantation de ces onze éoliennes dont la rentabilité n'est absolument pas garantie.

Madame Petitpas Véronique
59 rue de l'Aumage
Pouzou
17 400 Les Eglises d'Argenteuil

Envoyé depuis mon appareil Samsung



Sujet : [INTERNET] Projet éolien Vervant LEA : avis très défavorable - complément de dossier

De : Pascal Poirot <poirot.pascal@gmail.com>

Date : 18/12/2018 20:34

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En relisant le document que je vous ai rendu hier vers 17h à Vervant, je me suis rendu compte de 2 petites choses :

- a) Mon document principal fait 13 pages mais certaines pages ont pu être imprimées avec /14 par erreur. Ci-joint le document avec la bonne pagination.
- b) En page 10/13, au point n°15, j'évoque une pièce n°11 pour illustrer l'impact visuel sur les chemins de Compostelle. En fait, ce n'est pas la pièce 11, mais une pièce 9bis que j'ai oubliée en version papier. La voici donc ci-joint.

Désolé, j'ai été un peu trop vite pour vous remettre tout à temps hier après-midi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de mes salutations distinguées.

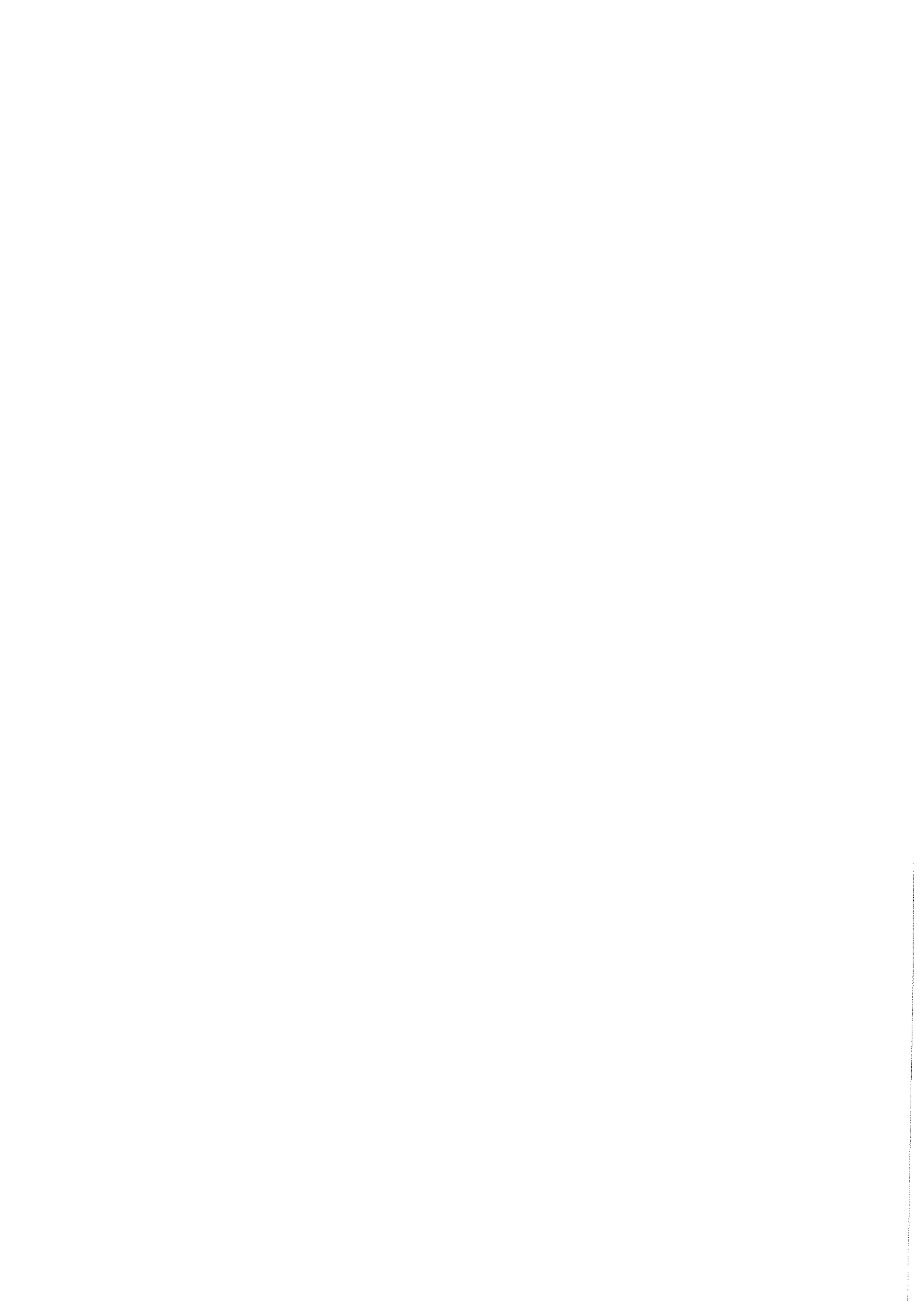
Pascal Poirot
Vervant

P.J :

- * Document principal remis hier paginé correctement
- * Pièce n°9 bis : Impact visuel chemin de Compostelle

— Pièces jointes : —

Observations commissaire enquêteur- Mémo Pascal Poirot - 17 décembre 2018 - VF.pdf	30 octets
Pièce 9 bis – Chemin de Compostelle.pdf	30 octets



**POIROT Pascal,
21 rue de la Boutonne
17400 Vervant**

A Monsieur le commissaire enquêteur
en charge de l'enquête publique
concernant le projet de parc éolien Vervant LEA.

Vervant, le 17 décembre 2018

Objet : Avis très défavorable au projet

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous prie de trouver ci-après mes observations concernant le projet de création d'un parc éolien sur les communes de Vervant et Les Eglises d'Argenteuil.

1) La concertation : une faute professionnelle de Valéco

Je suis l'ancien PDG de Setec Organisation (www.orga.setec.fr) société spécialisée dans le conseil aux grands maîtres d'ouvrage devant construire des ouvrages aussi délicats que des voies ferrées à grande vitesse, des autoroutes, déviations, grands ouvrages d'art ou bâtiments, usines d'incinération ou stations d'épuration etc.

Sous ma présidence de 2001 à 2009, la société est passée de 50 consultants à 120, le CA a triplé et la société s'est développée à l'international. J'ai donc la prétention de bien maîtriser les grands projets et leur concertation auprès des riverains.

Dans toutes les missions que mes collaborateurs ont mené pour nos clients, nous répétions sans cesse le message suivant : « Informez ! Concertez ! Recueillez les avis le plus en amont possible, cela vous aidera à optimiser vos projets dans leur conception même ! ».

C'est exactement le contraire qu'a fait Valéco. Ils ont gardé le projet quasi-secret en ne discutant qu'avec les 2 Maires et un petit nombre de conseillers municipaux. Ils n'ont absolument pas encouragé les élus à communiquer sur le projet largement auprès de leurs populations et les ont peut-être même - en tout cas, c'est l'impression que cela donne – encouragé à en dire le moins possible pour ne pas effrayer.

En tant qu'expert du domaine, je considère que c'est une faute professionnelle très grave.

Et ce, d'autant plus que certains indices laissent penser qu'elle était intentionnelle.

En effet, j'ai été moi-même prévenu par une flyer au mois de septembre, intitulé : « Lettre d'informations n°3 ».

Or, je n'ai aucun souvenir d'avoir reçu les lettres d'informations n°1 et 2.

Après avoir interrogé une trentaine de riverains, aucun ne se souvient les avoir reçues.

Par ailleurs, ce flyer n°3 n'a été distribué que dans certaines boîtes aux lettres de nos 2 communes, mais pas du tout dans les communes limitrophes, dont certains quartiers sont au moins aussi touchés par le projet que ceux de nos 2 communes (Poursay-Garnaud, Antezant, Paillé, Saint-Pardoult, etc.).

Enfin, ce flyer n°3 a été distribué en septembre, donc au milieu des publicités de la rentrée, période propice pour passer inaperçus.

Alors que notre Président de la République vient de rappeler dans son discours du 27 novembre les éléments simples suivants : « Rien ne se fera contre les gens », « Je veux une écologie populaire », « qui préserve les paysages », des « stratégies à débattre localement », « les associations doivent participer au débat », « construire un nouveau modèle pour faire participer les citoyens », « changer de méthode de travail », « les solutions doivent venir de la base pour qu'elles soient acceptées », etc.

Par ailleurs cette absence quasi-totale de concertation est rupture avec l'article 7 de charte environnementale qui a valeur constitutionnelle et qui stipule :

« Article 7

Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »

Valéco a fait tout le contraire, n'a pas respecté cet article 7 et, à ce titre, doit être sanctionné par l'arrêt immédiat du projet.

2) Valéco, un promoteur éolien aux méthodes contestables

Valéco est également le promoteur d'un projet éolien près de Saint-Claud en Charente.

La Charente Libre vient de publier un article (ci-joint pièce n°1) qui met en cause le dossier de Valéco.

Alors que le dossier de Saint-Claud semble irréprochable sur la forme, les photocopies étant de très bonne qualité (comme celui de Vervant LEA), les opposants au projet se sont aperçus qu'il mentionnait une voie ferrée et des départementales qui n'existaient pas !

Une grande partie de l'étude était donc faite de copier-coller d'une autre étude !!

L'étude environnementale de Vervant-LEA a probablement été faite au moins partiellement selon des méthodes similaires. En effet, un promoteur avait travaillé en 2011-2013 sur un projet éolien sur la commune des Eglises d'Argenteuil et était arrivé à la conclusion qu'il n'était pas faisable pour des raisons environnementales et acoustiques.

Or l'environnement et le silence de nos villages est toujours le même qu'il y a 5 ans, donc la conclusion doit être la même : « **le projet n'est pas faisable** ».

Par ailleurs, la plaquette de Valéco indique qu'en dehors de la France, ils interviennent au Vietnam et au Mexique, 2 pays classés respectivement 109ème et 135ème mondial dans le classement de corruption de Transparency International (cf. pièce n°2).

Or, en tant que Vice-Président du Cercle des administrateurs, association chargée de promouvoir la bonne gouvernance des entreprises, je peux vous affirmer que les exigences internationales anti-corruption, notamment traduites en droit Français par la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016, dite « Sapin 2 », relative à la transparence et la lutte contre la corruption, rendent de plus en plus difficiles les

possibilités pour les entreprises Françaises de travailler dans de tels pays sur des métiers de projet comme ceux de Valéco.

Il me semble donc important de demander à Valéco de vous expliquer en détail, Monsieur le Commissaire Enquêteur, les dispositions concrètes qu'ils ont mises en place pour respecter la loi Sapin 2, entrée en vigueur en mai 2017, et comment ils évaluent leur efficacité.

3) Vervant – LEA , un projet manifestement démesuré

Vervant-LEA n'est pas un simple projet éolien comme les autres.

En effet, il franchit **une étape dans la démesure pour nos 2 villages** : la plupart des **éoliennes sont extrêmement proches des maisons**, la première à 538 m, 9 éoliennes entre 538 et 886m **avec une topographie très défavorable** affectant de plein fouet plusieurs lotissements et une **disposition géographique maximisant les nuisances**.

Pour illustrer ce propos, vous trouverez ci-joint en pièce n°3 un comparatif entre Vervant-LEA et celui de Saint-Pierre de Juillers qui illustre cette démesure.

4) Vervant – LEA : possible prise illégale d'intérêt ?

Monsieur Jean-Jacques Poupard, Maire des Eglises d'Argenteuil, donne l'impression de soutenir le projet depuis l'origine.

Il a notamment participé activement à une réunion organisée le 25 octobre 2018, relative au « financement participatif » du projet éolien.

Il a également refusé sans motif valable de louer la salle des fêtes des Eglises d'Argenteuil pour une réunion d'information organisée par un collectif de riverains et une association locale.

Or, dans le dossier soumis à enquête publique, il se trouve que plusieurs documents montrent que Monsieur Jean-Jacques Poupard et sa femme, Anna Faucher, sont effectivement fermier et propriétaire de la parcelle ZC 70, parcelle faisant l'objet de retombées financières (cf. pièces n°4, 5, 6) relatives à l'éolienne n°10.

Ces éléments montrent donc que Monsieur Jean-Jacques Poupard a un intérêt direct dans le projet et qu'il semble utiliser sa position de Maire pour le promouvoir et même empêcher toute expression d'opinions contraires.

Par ailleurs, Monsieur Poupard a également participé à une délibération sur le projet.

En effet, le 21 septembre 2017, le Conseil Municipal des Eglises prend une délibération sur le projet à laquelle M. Poupard participe activement (cf. pièce n°7) qui stipule que Vervant et les Eglises d'Argenteuil se partageront à parts égales ce que le promoteur éolien promet aux 2 communes.

Ces différents éléments semblent donc constituer une prise illégale d'intérêt au sens de l'article 432-12 du Code Pénal, et interroge sur une éventuelle complicité potentielle de Valéco, le promoteur.

5) Vervant – LEA : échanges avec Commissaire Enquêteur

Lors de notre échange le 19 novembre aux Eglises d'Argenteuil, alors que je soulevai le point du clignotement rouge nocturne qui serait sans doute difficilement supportable du fait l'extrême proximité des éoliennes par rapport aux maisons de nos villages, vous m'avez répondu de ne pas m'inquiéter car les fabricants d'éoliennes allaient mettre au point un procédé pour que ces lumières ne s'allument que lorsqu'elles détectent un avion. Après vérification, cette technologie n'est pas prévue dans le projet et les fabricants semblent encore bien loin de finaliser un tel procédé.

Ce même jour, un notaire en retraite habitant les Eglises d'Argenteuil vous a soulevé le sujet de la baisse de valeurs des biens immobiliers à proximité des parcs éoliens. Vous avez contesté ce point. Pourtant, le notaire en retraite vous a alors cité des jugements de tribunaux donnant systématiquement raison aux acheteurs de biens qui avaient découvert après l'achat qu'un projet éolien était en préparation à proximité de leurs maisons. Dans certains cas, la vente était cassée, dans d'autres le vendeur était condamné à restituer une partie de la valeur de l'achat.

Vous avez alors argumenté que le montant demandé au vendeur sanctionnait le défaut d'informations du vendeur et non la baisse de valeur du bien. C'est le discours des promoteurs éoliens, mais je ne suis pas de cet avis : le facteur déclenchant est évidemment le défaut d'informations. Mais la conséquence de ce dol, c'est que la transaction n'aurait pas eu lieu (cas où le tribunal a cassé la vente), ou qu'elle aurait eu lieu sur une valeur inférieure (cas où le tribunal a demandé l'indemnisation de l'acheteur par le vendeur).

Lors de notre rencontre du 13 décembre, vous avez admis que une grande majorité des clients potentiels privilégieront une maison sans éolienne plutôt qu'une maison avec éolienne, ce qui de fait contribuera à baisser la valeur de la maison avec éolienne. Alors pourquoi contester l'argument de la baisse de valeur alors qu'il est évident ?

Le 27 novembre vers 11h30, une habitante de Vervant a soulevé le sujet de la santé humaine et notamment la recommandation de l'Académie de médecine de 2006 de positionner les grandes éoliennes industrielles à plus de 1 500 m des maisons, et **qu'aucune des 11 éoliennes du projet ne respectent cette recommandation**, loin s'en faut (9 d'entre elles entre 538m et 886m).

Vous l'avez interrompue en affirmant que l'Académie de médecine était revenue sur cette recommandation dans son rapport 2017. C'est ce que disent certains promoteurs éoliens, mais ce n'est pas exact. Le rapport 2017 de l'Académie de médecine, rappelle dès la page 4 sa recommandation de 2006 et regrette qu'elle n'ait pas été mise en œuvre, comme elle regrette d'ailleurs que l'étude épidémiologique qu'elle recommandait il y a 13 ans n'ait pas encore été commencée.

Le 27 novembre 2018 matin à une habitante des Eglises et le 13 décembre matin au Maire de Vervant et à son frère adjoint, vous avez indiqué qu'on ne risque pas d'être recherché en responsabilité pour ne pas avoir informé un potentiel acheteur d'un bien immobilier de l'implantation possible d'un parc éolien tant que ce parc n'est pas autorisé. Je ne suis pas sûr de l'exactitude de cette affirmation qui me semble plutôt contraire à la jurisprudence sur les dols. Au-delà des aspects juridiques, une telle position peut apparaître comme un encouragement à la dissimulation du projet vis-à-vis d'acheteurs potentiels, donc à un dol.

Le 13 novembre, vous avez reçu en fin de matinée à la Mairie de Vervant une habitante d'Antezant et 2 habitants de Vervant en même temps. En fin d'entretien, vous avez indiqué à ces 3 personnes que « la personne qui a organisé la réunion d'information du 26 novembre a refusé que Valéco soit présent ».

Une des 3 personnes vous a répondu être surprise de votre remarque et vous a demandé qui avait dit cela. Un peu surpris de la réaction, vous n'avez pas vraiment répondu en disant : « ON m'a dit cela ».

Ce « ON » est sans doute le maire de Vervant ou son frère adjoint au Maire qui répandent cette « fake news » depuis quelques temps.

Pourtant, vous le savez, cette réunion était ouverte à tous et Valéco pouvait donc très bien y participer. Annoncée dans la presse avec numéro de téléphone et mail, Valéco aurait très bien pu prendre contact avec les organisateurs et ne l'a pas fait. Valéco pouvait également venir librement sans prévenir.

Enfin, autre élément important : la Mairie des Eglises d'Argenteuil et la Mairie de Vervant ont successivement refusé toutes les deux en toute illégalité d'accueillir cette réunion, de sorte qu'il a fallu demander l'intervention de la sous-préfète pour forcer le Maire de Vervant à ouvrir la salle.

Le mail du Maire de Vervant indiquant finalement sa décision de louer la salle n'est intervenue que le 26 novembre en matinée, quelques heures seulement avant la réunion !

Le Maire de Vervant et son frère adjoint au Maire font donc courir une rumeur alors même que leur attitude de refus de la salle la rend complètement impossible !

Le matin même de la réunion, une personne des Eglises d'Argenteuil m'a appelé pour me dire qu'elle avait été informée que la réunion était annulée faute de salle...

Je vous prie donc, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de ne pas relayer de fausses rumeurs comme celle-ci auprès des habitants.

D'une manière générale, à travers ces quelques exemples, je me demande pourquoi et dans quel but mettre en avant auprès des habitants des arguments et des informations aussi discutables ?

6) Vervant – LEA : les mensonges de Valéco sur les impacts visuels réels.

Le dossier de Valéco peut être considéré comme mensonger sur les impacts visuels.

Par exemple, une photo montage est censée illustrer l'impact visuel à Pouzou. La réalité est toute autre comme l'illustrent les photos montage (cf. pièce n°8).

L'étude sur la co-visibilité du château est également mensongère. Contrairement à ce qui est affirmé dans le dossier, les éoliennes seront en co-visibilité avec le château (cf. pièce n°9) et les 11 éoliennes seront même sans doute visibles des jardins à la Française, véritable mini-Versailles de presque 3 ha.

Comment faire confiance pour un projet de 33 à 41 M€ d'investissement et 25 ans d'exploitation à un promoteur qui ment aussi effrontément sur l'impact visuel de son projet ?

7) Vervant – LEA : la sécurité absente dans l'étude Valéco

Sécurité aérienne

Les responsables de l'aérodrome de Saint-Jean d'Angély ont rappelé que les 11 éoliennes constituent une barrière extrêmement dangereuse juste dans l'axe de la piste (cf. pièce 10). L'avis de la DGAC a été donné en mai et juin 2015, il y a donc 3 ans et demi, alors que le projet a beaucoup évolué depuis et surtout que l'environnement du projet n'a plus rien à voir avec ce qu'il était en juin 2015.

L'avis de la DGAC est donc obsolète.

Sécurité routière

Plusieurs éoliennes sont potentiellement très accidentogènes, notamment les E4, E5 et E6.

En effet, la E4 est au bord de la route Saint-Jean d'Angély - Poitiers, route très empruntée, actuellement nommée D950, mais qui est une ancienne nationale. Même si elle est limitée à 80 km/h, la vitesse moyenne des véhicules y est bien supérieure, et l'éolienne se trouve à quelques centaines de mètres du carrefour avec la D218E1 qui est déjà très dangereux.

Il est donc quasiment certain que l'éolienne E4 va perturber les conducteurs venant du Nord et risque de provoquer des accidents potentiellement graves avec les voitures venant du Sud et tournant à gauche vers Vervant pour prendre la D218E1.

L'éolienne E5 se trouve, elle, au bord de la départementale D218E1 qui est sinueuse et étroite. Déjà aujourd'hui, il faut faire très attention lorsque 2 voitures se croisent à cet endroit. Si l'éolienne E5 se faisait, elle risquerait donc de **provoquer des accidents** par le stress induit **par sa proximité avec cette route**.

Quant à **l'éolienne E6**, elle apparaîtra brutalement **en plein virage de la D218** qui contourne le château de Vervant et, par la surprise brutale, risque de perturber fortement les conducteurs. Même si cette départementale est modérément empruntée, le risque de collision entre 2 voitures avançant en sens inverse sera très important.

8) Vervant – LEA : un danger pour l'eau potable

Les éoliennes E4 et E5 sont dans la zone C de captage d'eau potable et se trouvent à quelques mètres de la zone A et B. On peut même se demander si les socles ne débordent pas dans ces 2 zones.

Ce n'est pas possible !!

En effet, la raréfaction de la ressource en eau va probablement nécessiter d'étendre les zones A et B dans les toutes prochaines années. On ne peut pas mettre deux éoliennes avec un socle de plusieurs dizaines de tonnes d'acier et plusieurs centaines, voire milliers de tonnes de béton dans le sol, des dizaines de tonnes d'acier, de résine époxy et de polymères à quelques mètres d'une zone A ou B.

9) Vervant – LEA : l'étude d'impact sur la santé humaine, encore une absence cruciale de l'étude de Valéco

L'Académie de médecine, dans son rapport de 2006 et dans son rapport 2017 est très claire : **le syndrome éolien est réel**, même si fait encore débat entre les médecins la répartition de ces symptômes entre ceux qui sont des conséquences directes de l'éolienne (comme le bruit, les effets stroboscopiques, les infrasons, impact visuel, stress, etc.) et celles qui sont des conséquences indirectes (pathologies issues du stress dû à l'éolienne, etc.).

Sa recommandation de 2006, dont elle regrette qu'elle n'ait pas été suivie d'effet dans **son rapport 2017**, reste d'actualité.

Par ailleurs, dans son rapport de 2006, l'Académie de médecine recommandait une étude épidémiologique pour objectiver les impacts réels et ceux qui sont surestimés. En 2017, l'Académie

Pourquoi n'est-elle pas encore entamée ? Tout simplement parce que le lobby éolien s'y oppose fortement, car ces études existent déjà à l'étranger et confirment **les impacts néfastes des éoliennes sur la santé humaine.**

Plusieurs Anglais habitant Les Eglises d'Argenteuil et Vervant soulignent notamment **les études faites en Australie et au Canada qui recommandent même 3 kms de distance de sécurité**, ce qui montre que **les 1500 m de notre Académie de médecine sont donc plus que raisonnables** dans l'application du principe de précaution.

Par ailleurs, les pays les plus expérimentés en éoliennes ont tous mis en place des distances de sécurité sanitaires : Allemagne (1 500m), Espagne (2 000m), Etats-Unis (2 miles soit 3200m).

A proximité des parcs installés, **les plaintes de riverains sont de plus en plus nombreuses**, les visites aux médecins aussi, même si l'ampleur de cette progression est limitée du fait du manque de médecins dans les zones rurales. Les personnes souffrant d'accouphènes et de maux de tête sont particulièrement sensibles et il y en a beaucoup à Vervant et aux Eglises d'Argenteuil. De même, les éoliennes ont un effet très perturbant sur les autistes. Valéco n'a fait aucune action pour recenser les habitants sensibles aux symptômes du syndrome éolien.

Il est surprenant aussi de constater que **l'étude acoustique de ce projet ne concerne pas l'impact potentiel des infrasons (inférieurs à 20 HZ) sur la santé humaine et animale que produiront ces machines.** A travers le monde, plusieurs études scientifiques, sans compter une multitude de descriptions cliniques (*Nicole Lachat, Henrik Moeller,...*) **décrivent des problèmes de santé des résidents liés aux fréquences éoliennes inférieures à 1 HZ qui agissent sur l'oreille interne (troubles du sommeil, dépression, stress, vertiges...).**

10) Vervant-LEA : la proximité déraisonnable des éoliennes des habitations rend le projet illégal

Pour de très nombreuses raisons, notamment la santé humaine et l'impact visuel, le Sénat voulait porter à **1000 m minimum la distance de sécurité entre une éolienne industrielle et les premières maisons** et adopter la règle des **10 hauteurs** : une éolienne de 100 m à 1 000 m minimum, une éolienne de 150 m à 1 500 m minimum, une de 200 m à 2 000 m, etc.

Sous la pression du lobby éolien, l'Assemblée Nationale n'a pas suivi le Sénat sur ces dispositions, mais **n'a néanmoins donné l'autorisation de descendre en dessous de 1000 m que de façon exceptionnelle dans les endroits où la topographie s'y prêtait.**

Or, ce n'est pas du tout le cas de **Vervant et des Eglises d'Argenteuil où la topographie très plane et très faiblement vallonnée ne se prête pas du tout à l'implantation d'éoliennes.**

Les éoliennes E1 à E9, qui sont à seulement entre 538m et 886m des 1ères maisons alors que la topographie ne s'y prête pas du tout, sont donc illégales.

11) Vervant-LEA : les normes acoustiques rendent le projet infaisable

L'étude acoustique du dossier montre que le silence de nos 2 villages est particulièrement remarquable, notamment la nuit.

Les nuisances sonores ont clairement été identifiées dans ce projet. L'étude acoustique indique un **non-respect des impératifs la nuit nécessitant un bridage voire l'arrêt d'une ou plusieurs machines...**

De plus, des incertitudes subsistent concernant le mesurage et les calculs qui nécessiteront de nouvelles mesures après installation pour vérifier la conformité.

En termes plus clairs, **cela signifie que le projet ne passe pas les normes acoustiques la nuit.**

Mais quel intérêt de construire un projet qui ne fonctionnera que la moitié du temps et provoquer délibérément de telles nuisances à 2 villages ?

En effet, plusieurs éoliennes sont **placées sous les vents dominant par rapport aux zones habitées.** Il est fort probable que les nuisances sonores soient difficilement supportables. Aujourd'hui, des parcs éoliens qui sont en service dans des configurations pourtant plus favorables posent déjà de sérieux problèmes en termes de nuisance sonore. Nous pouvons citer proche de chez nous le parc de MARSAIS qui a nécessité la mise en place d'une étude acoustique sur ordre des services de la Préfecture de Charente Maritime faisant suite aux nombreuses plaintes des riverains ainsi que du parc de Migré où des huisseries des maisons d'habitation ont dû être changées par le promoteur Valorem, afin de limiter ces nuisances... **Ce sera bien pire à Vervant et aux Eglises d'Argenteuil, si ce projet devait se réaliser.**

Quand on ne passe pas les normes de bruit, la seule décision raisonnable est de ne pas faire le projet.

12) Vervant-LEA : le projet est néfaste pour la santé animale, la faune et la biodiversité

Au-delà de la santé humaine, les éoliennes perturbent énormément certains animaux.

Les chevaux par exemple sont très sensibles aux infrasons produits par les éoliennes. Or, il existe un **terrain d'entraînement de chevaux tout près des éoliennes E1 à E5.**

Pas un seul mot sur ce sujet sur les 1600 pages du dossier Valéco : sont-ils venus sur place ou se sont-ils contentés de faire du copier-coller comme sur le projet de St Claud (cf. pièce n°1) ?

Quant aux éoliennes E4 à E9, elles sont si près de la vallée de la Boutonne que la faune nombreuse, diverse et typique de cette vallée va en être chassée. Très peu de choses sur ce sujet dans le dossier Valéco.

La légèreté avec laquelle Valéco traite des outardes canepetières, espèce extrêmement protégée, et la faiblesse de leurs réponses aux remarques de la MRAE sur ce sujet sont préoccupantes.

Les chauves-souris et leurs habitats sont intégralement protégés au niveau national par le code de l'environnement et par les arrêtés ministériels (23 avril 2007 et 15 septembre 2012) et au niveau européen par la directive 92/44/CEE dite directive Habitats Faune Flore. Des engagements internationaux, ratifiés par la France, visent aussi la conservation des chauves-souris (conventions de Bonn et de Berne, accord EUROBATS).

Le traitement des sujets liés aux chiroptères est insuffisant dans le dossier Valéco, les seules mesures proposées étant là également, des mesures de bridage !

13) Vervant-LEA : un coup d'arrêt au développement de Vervant et une grave rupture du contrat moral avec les habitants

Vervant est un village qui se développe fortement : de 170 habitants environ en 1990, le village en compte maintenant 250, soit une augmentation de près de 50% en moins de 30 ans.

Dans une Communauté de Communes des Vals de Saintonge où la population a stagné pendant la même période, ce développement montre que la qualité de vie exceptionnelle de Vervant, son silence, sa biodiversité et sa proximité avec la Boutonne en font un village très attractif. Ce n'est pas un hasard si un château du 16^{ème} siècle y a été implanté.

L'implantation de 11 éoliennes mettrait un coup d'arrêt brutal à un tel développement.

Sous l'impulsion de Jacques Vigié, Maire de Vervant de 1989 à 2001, de nouveaux lotissements, comme celui de la Sablière ont été lancés. De nombreuses familles s'y ont installées et ont mis quasiment toutes leurs économies dans leurs maisons situées dans ces lotissements très agréables.

Encercler de tels lotissements par 11 éoliennes à quelques centaines de mètres, alors que la topographie est plate est non seulement illégal (cf. point n°10 ci-avant), mais constitue une véritable trahison dans le contrat moral conclu avec ces familles.

14) La concentration des parcs éoliens dans les Vals de Saintonge : un danger pour le territoire

Le nombre d'éoliennes déjà en exploitation, en construction ou accordés dans les Vals de Saintonge représente désormais 3 kW par habitant (cf. pièce n°10).

L'objectif de la loi de transition énergétique – 21 à 26 GW d'éolien terrestre en 2023 pour l'ensemble du territoire – correspond donc à 0,3 à 0,4 kW par habitant.

Les Vals de Saintonge sont donc déjà 8 à 10 fois plus équipés en puissance éolienne que l'objectif national de 2023, et sans doute même plus compte tenu des dossiers en instruction.

Le projet de Messac en Haute Saintonge vient de recevoir un avis défavorable du Commissaire Enquêteur notamment sur le fondement de cette surconcentration, alors que celle des Vals de Saintonge est bien supérieure à celle de la Haute Saintonge.

Ce motif suffirait donc à lui seul un avis défavorable sur le projet à Vervant – LEA, indépendamment des très nombreuses lacunes du dossier pointées par ailleurs.

15) Vervant – LEA : le saccage du patrimoine national : un château classé, ses jardins à la Française également classés, les chemins de Compostelle, l'abbaye de Saint-Jean d'Angély et l'Eglise d'Aulnay classés à l'UNESCO, autant d'éléments quasiment ignorés dans le dossier Valéco

Les Vals de Saintonge ont un gros potentiel touristique haut de gamme, fondé sur le culturel. Nous avons à Vervant sans doute un des plus beaux châteaux des Vals de Saintonge, sinon le plus beau. L'éolienne E6 prévue dans le projet est à moins de 300 m (oui ! vous avez bien lu 300m) de la limite de propriété du château, classé monument historique depuis 1949 et dont des jardins à la Française – un véritable parc de Versailles miniature - sont également classés. Louis XIII y a séjourné en 1621 lors du siège de Saint-Jean d'Angély.

Il est en parfait état et son nouveau propriétaire, d'origine Alsacienne, ancien facteur d'orgues, est à la fois chevalier de la légion d'honneur pour sa contribution au rayonnement culturel de la France et chevalier de l'ordre national du mérite pour avoir exporté 90% de sa production d'orgues et participé à l'exportation de vins Alsaciens.

Il souhaite développer des chambres d'hôtes haut de gamme grâce à son réseau de clients étrangers et faire ainsi découvrir les richesses des Vals de Saintonge et du Cognçais. Il prévoit également d'ouvrir les jardins à la Française au public sous forme de visites de groupe qui seront en co-visibilité avec quasiment toutes les éoliennes ! Encercler un telle merveille de 11 éoliennes de 150 mètres conduirait à détruire ce projet de développement, constituerait ainsi un véritable gâchis et ne serait pas cohérent avec le projet de développement touristique de la CDC des Vals de Saintonge, dont la station thermale qui vient de franchir une étape décisive lors du Conseil Municipal de Saint-Jean d'Angély en novembre.

Connaissant sans doute par avance son avis, **Valéco n'a même pas consulté l'ABF**. En tout cas, son avis ne figure pas au dossier.

Par ailleurs, si ce projet se réalisait, les chemins de Compostelle, qui traversent nos 2 villages sur plusieurs kilomètres à l'approche de Saint-Jean d'Angély, seraient très négativement impactés.

Valéco sous-estime complètement l'impact dans son dossier et se contente de dire qu'ils vont planter des haies pour cacher les éoliennes : est-ce un gag ? Cf. pièce n°11 pour illustrer l'impact sur le chemin de Compostelle.

En outre, les 11 éoliennes seraient en co-visibilité avec les tours de Saint-Jean d'Angély, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, notamment depuis les accès Sud et Ouest de la ville, notamment l'autoroute A10 en arrivant de Bordeaux. Sujet non abordé dans le dossier !

Pour terminer, Valéco a remarqué que les E10 et E11 sont dans la zone tampon de la merveilleuse église d'Aulnay, elle aussi classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, mais se contente de dire que ce n'est pas un sujet.

16) Vervant-LEA : pas de retombées économiques long terme. Au contraire, le projet est un véritable danger pour l'économie de nos communes et plus généralement des Vals de Saintonge

Valéco met en avant que la construction du parc créerait de l'activité locale. Cette activité est très faible et très éphémère : quelques travaux de VRD, le béton des socles, quelques prestations de géomètre.

En revanche un parc éolien ne crée quasiment aucun emploi long terme, l'agent de maintenance n'étant pas nécessairement local.

En revanche, le **parc éolien Vervant-LEA va détruire des emplois, et, en tout cas, empêcher de créer de nombreux emplois !**

En effet, la **surconcentration éolienne** décrite ci-avant **commence à être un vrai problème pour l'économie des Vals de Saintonge.**

Par exemple, fait nouveau depuis quelques mois, les loueurs de gîtes et de chambres d'hôte commencent à avoir des questions sur l'éventuelle présence d'éoliennes de certains clients potentiels, ce qui met en danger leur taux de réservation.

Des **artisans locaux s'inquiètent du décalage de certains travaux**, car des clients ont décidé de suspendre des investissements depuis l'annonce de l'enquête publique sur le projet.

Les nouveaux propriétaires du **château** souhaitent **développer une activité de Chambres d'hôtes haut de gamme** et ouvrir au public la Tour Louis XIII et les jardins à la Française, véritable petit Versailles sur près de 3ha. **Si le château est encerclé par 11 éoliennes, ce projet est mort-né**, alors même que l'exemple du château de Dampierre 10 kms plus au Nord, montre que l'animation d'un château a même permis la réouverture de l'épicerie du village (cf. pièce n° 11) ou le lien suivant : <http://www.langerienlibre.fr/dampierre-le-patrimoine-un-gage-dattractivite-pour-le-territoire/>.

Par ailleurs, plusieurs agriculteurs de nos 2 communes ont refusé les propositions du promoteur, notamment à cause de l'incompatibilité à terme des éoliennes avec la production d'eau-de-vie pour le Cognac.

En effet, Hennessy (et d'autres maisons de Cognac vont emboîter le pas) vient d'annoncer (Sud-Ouest du 27 novembre) leur intention d'investir 1 milliard d'Euros pour atteindre le « Zéro herbicide » dans la production de Cognac d'ici 10 ans.

Cela va nécessiter la replantation de dizaines de milliers d'hectares de vigne fortement créatrices d'emplois (1 emploi dans la filière pour 2 à 3 ha de vigne) et devant respecter un cahier des charges encore plus contraignant que le bio et incompatible avec la présence d'éoliennes.

Vervant et Les Eglises disposent de plusieurs centaines d'hectares de terre en AOC Cognac qui peuvent participer à cet effort. Même en ne considérant qu'une centaine d'hectares, ce sont 30 à 50 emplois qui pourraient être ainsi créés sur 10 à 15 ans : il ne faut donc pas gâcher cette chance, tant pour nos 2 communes que pour notre territoire plus globalement.

Sur ce sujet du Cognac qui est un sujet majeur, Valéco, le promoteur, se contente de dire avec mépris que ce domaine ne "représente moins de 0,02% de la production annuelle de Cognac", une façon de dire que ce n'est donc pas grave de sacrifier nos 2 communes...

Pourtant, il suffit de surfer un peu sur Internet pour savoir qu'avant la crise du phylloxéra en 1875, la région de Saint-Jean d'Angély était couverte de vignobles au moins autant que le Cognacais. Les Eglises d'Argenteuil et Vervant faisaient partie de cet âge d'or qui est sur le point de revenir.

Valéco ne cherche manifestement qu'à placer ces 27 MW et ignore complètement les conséquences économiques désastreuses qui peuvent en découler.

17) Vervant-LEA : Saint-Jean d'Angély, la capitale des Vals de Saintonge, pourtant pro-éolienne, dit « non à Vervant-LEA! »

Madame le Maire de Saint-Jean d'Angély, proche de Ségolène Royal, est donc une pro-éolienne affirmée. D'ailleurs, Saint-Jean d'Angély a donné un avis favorable à tous les projets éoliens ces dernières années (sauf un).

Or, le Conseil Municipal de Saint-Jean d'Angély, lors de sa séance du jeudi 13 décembre dernier, a voté unanimement un AVIS DEFAVORABLE au projet Vervant-LEA, en reprenant plusieurs des arguments exposés dans la présente note (cf. article Sud-Ouest en pièce n°12).

La capitale des Vals de Saintonge, pourtant commune pro-éolienne, a ainsi reconnu par son vote défavorable massivement les multiples insuffisances, lacunes et inconvénients du projet Vervant-LEA.

18) Vervant – LEA : un rejet massif de la population, un risque pour l'ordre public et l'unité sociale. L'arrêt immédiat du projet, une nécessité urgente pour la réconciliation.

Les populations des 2 villages et des villages limitrophes rejettent massivement le projet.

A Vervant, par exemple, une pétition sur le formulaire ci-joint (pièce n°13) a recueilli à ce jour (16 décembre) environ 100 signatures à comparer aux 179 électeurs inscrits en 2017.

Le Conseil Municipal de Vervant du 6 décembre s'est tenu dans une ambiance tendue, les membres du Conseil Municipal étant en décalage complet avec la population.

Seule la décision d'arrêter immédiatement ce projet déraisonnable peut ramener le calme et la réconciliation du village.

19) Vervant – LEA : le principe de précaution

Le principe de précaution est constitutionnel.

Ce principe implique de stopper le projet Vervant-LEA dès que possible notamment pour :

- Les dangers d'accident d'avions et d'ULM par la barrière que constitue le projet pour l'aérodrome;
- Les dangers d'accident routier créés par le projet;
- Les dangers pour la santé humaine soulignés par l'Académie de médecine ;
- Les dangers pour la biodiversité, en particulier les outardes, espèce très protégée.
- Les dangers pour le développement économique et touristique de nos 2 communes

20) Vervant-LEA : l'absence totale de vision dynamique de Valéco

Valéco ne semble avoir aucune vision dynamique du territoire dans son projet.

Leur but semble uniquement de placer leurs 27 MW et de partir le plus vite possible en transmettant le projet à des organismes financiers.

Ils n'anticipent pas les besoins en eau potable en plaçant 2 éoliennes dans les zones de captage.

Ils n'anticipent pas le développement du Cognac, pourtant de notoriété publique.

Ils n'anticipent le développement de la population des outardes canepetières, espèce très protégée, qui ont trouvé un environnement très propice dans nos 2 communes.

Etc.

C'est comme si Valéco considérait que nos 2 villages allaient être consignés dans du formol pendant 25 ans.

Conclusion

Le projet d'implantation de parc éolien **VERVANT-LEA** sur les communes de Vervant et Les Eglises d'Argenteuil, tel qu'il se présente, est **disproportionné, incomplet, totalement incohérent, inapproprié aux enjeux, néfaste à la santé humaine, l'environnement et à l'économie de nos deux communes.**

Valéco, son promoteur, semble être **complètement passé à côté des vrais enjeux.**

Le projet semble être également l'objet d'une **possible prise illégale d'intérêt.**

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Commissaire Enquêteur, il doit faire l'objet d'un AVIS TRES DEFAVORABLE.

Pascal Poirot

Pièces jointes :

Pièce n°1 : Article du 6 décembre de La Charente Libre sur méthodes de Valéco à St Claud

Pièce n°2 : Classement de Transparency International sur la corruption

Pièce n°3 : Tableau comparatif Vervant – LEA / St Pierre de Juillers

Pièce n°4 : Avis de « M. Faucher » pour la parcelle ZC 70. En fait, avis de remise en état du site signé de Jean-Jacques Poupard (Maire des Eglises d'Argenteuil) et de Anna Poupard, née Faucher (Page 32 du document n°8 « Accords/Avis consultatifs » soumis à l'enquête publique)

Pièce n°5 : Procès-verbal de constat par la SELARL Moron Renard de St Jean d'Angély auprès de Monsieur Jean-Jacques Poupard, « propriétaire de la parcelle cadastrée ZC 70 pour une contenance de 38 140 m² » (Page 54 et 55 du document n°8 « Accords/Avis consultatifs » soumis à l'enquête publique)

Pièce n°6 : Procès-verbal de constat par la SELARL Moron Renard de St Jean d'Angély auprès de Madame Anna Poupard, « propriétaire de la parcelle cadastrée ZC 70 pour une contenance de 38 140 m² » (Page 56 et 57 du document n°8 « Accords/Avis consultatifs » soumis à l'enquête publique)

Pièce n°7 : Délibération du Conseil Municipal des Eglises d'Argenteuil en date du 21 septembre 2017 sur le projet éolien Vervant – Les Eglises d'Argenteuil

Pièce n°8 : Impact visuel Pouzou selon Valéco et impact visuel réel (2 pages)

Pièce n°9 : Impact visuel Château comparaison Valeco / réalité

Pièce n°10 : Carte des éoliennes Vals de Saintonge et aéroport St Jean

Pièce n°11 : Article Angérien Libre sur Château de Dampierre (avril 2018)

Pièce n°12 : Article Sud-Ouest sur avis défavorable de Saint-Jean d'Angély (17 décembre 2018)

Pièce n°13 : Formulaire de pétition



Pièce 9 bis – Impact visuel sur le chemin de Compostelle (Valéco dit que l'impact est faible...)

Aujourd'hui



Demain si le projet se fait...





Sujet : [INTERNET] Projet d'éoliennes Vervant Les Eglises d'Argenteuil

De : "gabaud.corinne" <gabaud.corinne@orange.fr>

Date : 18/12/2018 22:15

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Nous venons d'acquérir une maison dans la campagne tranquille des Eglises d'Argenteuil et nous venons de découvrir (tout comme la majorité des habitants de ces 2 villages qui n'ont pas été informés ni par bulletin municipal ni par référendum non plus !!) ce projet d'éoliennes tout proche de notre maison: moins de 600 mètres !!!!

Je n'imaginai pas la tranquillité comme ça !!!

Il est **prouvé depuis de nombreuses années** que les infrasons émis par ces éoliennes sont responsables de troubles du sommeil, d'accouphènes, d'irritabilité...Elles sont installées beaucoup trop près des maisons: la distance de 1000 mètres autrefois préconisée était bien plus raisonnable.

Le fait de "brider" ces éoliennes la nuit comme c'est stipulé sur le dossier, prouve bien qu'il y a de réelles nuisances. Ce qui par ailleurs diminue une rentabilité qui n'existe pas ...

Ces éoliennes vont d'autres parts "polluer" notre champ visuel, dans une région où la vallée de la Boutonne et le vallon de Fragne sont des zones encore sauvages où les oiseaux migrateurs peuvent encore passer sans se faire lacérer par ces pales. La Outarde canepetière est en voie d'extinction, il y a une campagne de sauvegarde engagée par la LPO (ligue de protection des oiseaux), elle est encore présente dans la zone le long de la Boutonne, mais pour combien de temps !!! Il est encore temps d'agir avant qu'il ne soit trop tard!!!

D'autre part les vignes dans ce secteur sont en Fins Bois, le cahier des charges pour la fabrication du Cognac stipule qu'il ne doit pas y avoir d'éoliennes dans le secteur de production; Que fait-on des producteurs, ils arrachent leur vignes et vont planter ailleurs !!!???

Prenez-bien en compte tous ces arguments, je ne suis pas sûre que les représentants des communes concernées soient au courant de tous ces inconvénients.

Sans parler du démantèlement des ces éoliennes (pales, poteaux et base en béton), car un jour (durée de vie moyenne estimée d'une vingtaine d'années) elles seront obsolètes, qu'est ce qu'on fera de ces déchets plutôt encombrants...

Corinne Gabaud



Sujet : [INTERNET] Projet éolien Vervant-LEA : Avis défavorable - 2 nouveaux éléments

De : Pascal Poirot <poirot.pascal@gmail.com>

Date : 18/12/2018 22:18

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Deux points complémentaires à ma contribution précédente :

1) Disposition des éoliennes en éventail

Alors que tous les parcs éoliens aux alentours de St Jean d'Angély essaient de regrouper les éoliennes pour limiter leurs nuisances, les éoliennes de Vervant - LEA sont disposées en éventail aux alentours de nos villages et, de ce fait, en maximisent les nuisances.

2) Démantèlement

La provision pour démantèlement est de 50 000 € par éolienne alors que nous savons que les coûts de ce démantèlement sont bien supérieurs. On évoque des chiffres de 300 000 à 500 000 € pour des 2,5 MW !!

Et ce coût devrait augmenter car il est de plus en plus question d'obliger les gestionnaires à détruire l'ensemble des socles béton au lieu du 1er mètre comme aujourd'hui.

Pour 11 éoliennes, c'est donc potentiellement 5 M€ de risques et peut-être plus qui pèsent sur les propriétaires fonciers au-delà de la provision constituée.

Et si ceux-ci ne peuvent ne peuvent remplir leurs obligations aux termes du contrat, qui paiera l'addition du démantèlement ?

On ne peut pas faire peser sur les générations futures le risque d'un tel passif.

Voilà donc 2 raisons supplémentaires de solliciter de votre bienveillance un AVIS DEFAVORABLE.

Bien cordialement

Pascal Poirot
Vervant



Sujet : [INTERNET] eolienne non merci

De : Hugues GICQUEL <hugues.gicquel@estaca.eu>

Date : 18/12/2018 22:25

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

J'ai eu l'occasion de séjourner à Vervant à plusieurs reprises ces dernières années. Je dois avouer trouver ce lieu formidablement calme, et apprécier ses campagnes environnantes.

Soucieux de la transition écologique de mon pays, j'avoue être totalement opposé à l'éolien, et encore plus dans les campagnes habitées. J'en suis arrivée à cette conclusion en prenant en compte ses méfaits économiques, sanitaires et sur le bien-être (dévaluation des alentours, coûts du démantèlement où règne un réel manque d'information et impacts sur la santé où les pouvoirs publics bloquent des investigations pourtant nécessaires).

Déjà très triste d'assister à une prolifération accélérée d'éoliennes autour de Saint-Jean-d'Angély, je suis atterré que l'on puisse envisager une seule seconde de massacrer ce village avec 11 éoliennes. Cela paraît complètement défier la raison élémentaire.

Je vous prie de communiquer cet avis catégoriquement défavorable aux décideurs de ce projet.

Cordialement,

Hugues Gicquel

Provenance : Courrier pour Windows 10



Sujet : [INTERNET] Avis défavorable au projet éolien Vervant LEA

De : Hermine Sallé <herminesalle@gmail.com>

Date : 18/12/2018 22:29

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

J'ai eu l'occasion de séjourner à Vervant à plusieurs reprises ces dernières années. Je dois avouer trouver ce lieu formidablement calme, et apprécier ses campagnes environnantes.

Soucieux de la transition écologique de mon pays, j'avoue être totalement opposé à l'éolien, et encore plus dans les campagnes habitées. J'en suis arrivée à cette conclusion en prenant en compte ses méfaits économiques, sanitaires et sur le bien-être (dévaluation des alentours, coûts du démantèlement où règne un réel manque d'information et impacts sur la santé où les pouvoirs publics bloquent des investigations pourtant nécessaires).

Déjà très triste d'assister à une prolifération accélérée d'éoliennes autour de Saint-Jean-d'Angély, je suis atterré que l'on puisse envisager une seule seconde de massacrer ce village avec 11 éoliennes. Cela paraît complètement défier la raison élémentaire.

Je vous prie de communiquer cet avis catégoriquement défavorable aux décideurs de ce projet.

Hermine Sallé



Sujet : [INTERNET] Non au éolienne

De : DE BONNAVENTURE Pierre <pierre.de-bonnaventure@esitc-caen.net>

Date : 18/12/2018 22:35

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

J'ai eu l'occasion de séjourner à Vervant à plusieurs reprises ces dernières années. Je dois avouer trouver ce lieu formidablement calme, et apprécier ses campagnes environnantes.

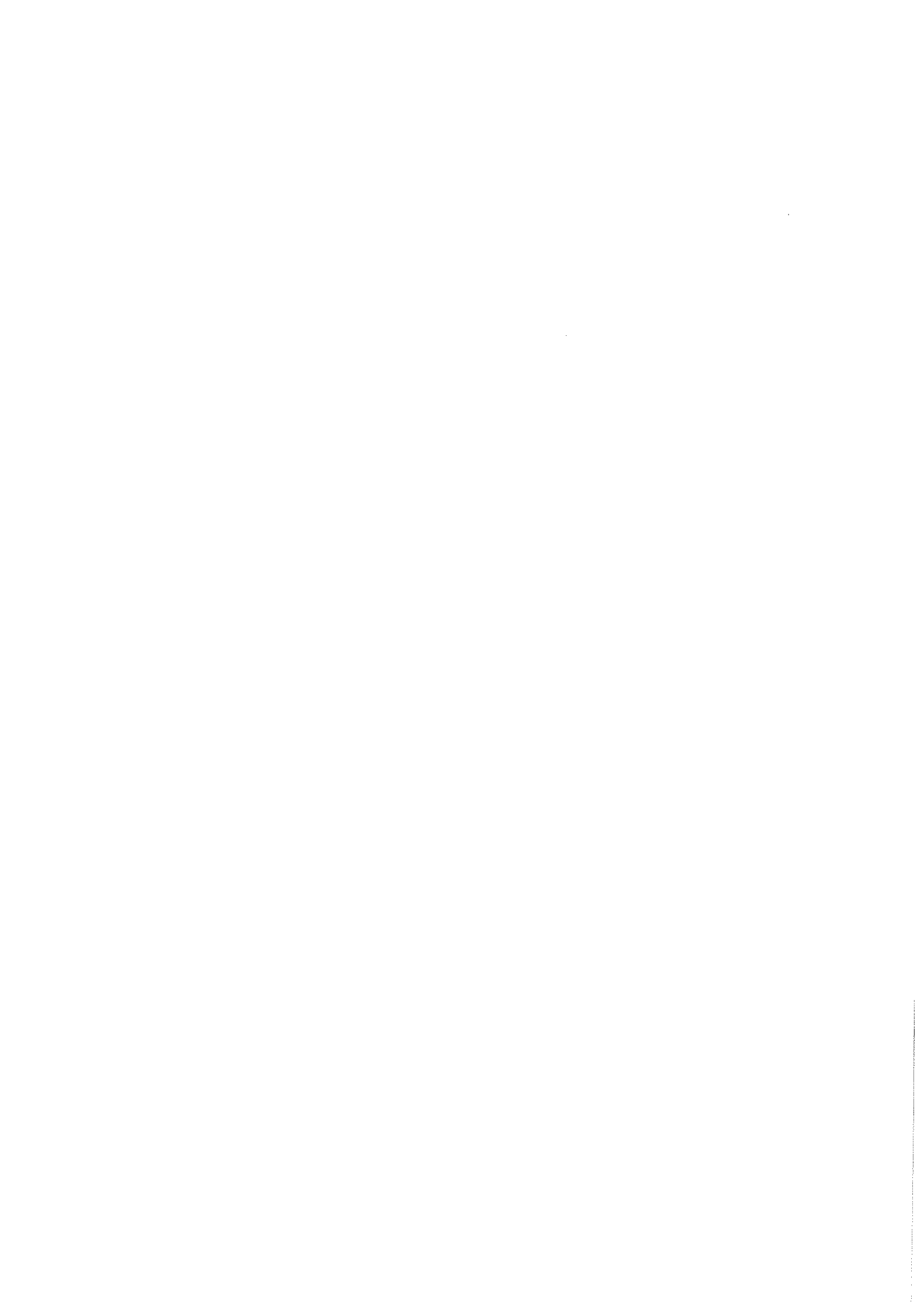
Soucieux de la transition écologique de mon pays, j'avoue être totalement opposé à l'éolien, et encore plus dans les campagnes habitées. J'en suis arrivée à cette conclusion en prenant en compte ses méfaits économiques, sanitaires et sur le bien-être (dévaluation des alentours, coûts du démantèlement où règne un réel manque d'information et impacts sur la santé où les pouvoirs publics bloquent des investigations pourtant nécessaires).

Déjà très triste d'assister à une prolifération accélérée d'éoliennes autour de Saint-Jean-d'Angély, je suis atterré que l'on puisse envisager une seule seconde de massacrer ce village avec 11 éoliennes. Cela paraît complètement défier la raison élémentaire.

Je vous prie de communiquer cet avis catégoriquement défavorable aux décideurs de ce projet.

Pierre de Bonnaventure

"L'ESITC Caen ne peut être tenue pour responsable du contenu de ce courrier électronique. Le rédacteur est le seul responsable de ses propos qui ne peuvent pas engager la responsabilité de l'école"



Sujet : [INTERNET] Avis défavorable au projet éolien Vervant Lea

De : Capucine Pillons <capucine_pillons@msn.com>

Date : 18/12/2018 22:44

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je souhaite vous faire part de mon avis défavorable au projet éolien de Vervant LEA.

Bien cordialement,

Capucine PILLONS

Envoyé depuis mon smartphone Samsung Galaxy.



Sujet : [INTERNET] Avis défavorable au projet éolien Vervant LEA

De : <francis.poirot@orange.com>

Date : 18/12/2018 23:46

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour

Je suis défavorable au projet éolien de Vervant pour les raisons suivantes :

- Ces éoliennes de 150 m seraient beaucoup trop près des maisons, à moins de 600m !
- Du coup, leur bruit excessif les obligerait à être arrêtées la nuit, rendant le projet non rentable.
- Ce projet ruinerait le patrimoine architectural que représente le château de Vervant et ses jardins à la Française

Cordialement

Francis POIROT

Ce message et ses pièces jointes peuvent contenir des informations confidentielles ou privilégiées et ne doivent donc pas être diffusées, exploitées ou copiées sans autorisation. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez le signaler à l'expéditeur et le détruire ainsi que les pièces jointes. Les messages électroniques étant susceptibles d'altération, Orange décline toute responsabilité si ce message a été altéré, déformé ou falsifié. Merci.

This message and its attachments may contain confidential or privileged information that may be protected by law; they should not be distributed, used or copied without authorisation.
If you have received this email in error, please notify the sender and delete this message and its attachments.
As emails may be altered, Orange is not liable for messages that have been modified, changed or falsified.
Thank you.

